REGLEMENT DU REFUGE EN HIVER

LE LOCAL D'HIVER DU REFUGE CAI SOMMA LOMBARDO EST DISPONIBLE COMME ABRI D'URGENCE OU COMME POINT DE CHUTE TEMPORAIRE DANS LA PERIODE DE FERMETURE HIVERNALE DU REFUGE:

- IL EST EQUIPE DE 4 LITS (2 LITS SUPERPOSES) AVEC MATELATS ET COUVERTURES.
- IL N'Y A **NI** CHAUFFAGE, **NI** ELECTRICITE .

IL EST INTERDIT A L'INTERIEUR DU LOCAL:

⇒ D'ALLUMER DU FEU ET DE CUISINER

⇒ DE FUMER

⇒ D'INTRODUIRE DEX ANIMAUX

⇒ D'ABANDONNER LES DECHETS DE TOUTES SORTES

PENDANT VOTRE SEJOUR ET SURTOUT LORSQUE VOUS QUITTEZ LES LIEUX, IL EST RECOMMANDE:

⇒ DE FERMER CORRECTEMENT LA PORTE D'ENTRÉE ET LA PETITE FENETRE (POU EVITER LES DOMMAGES CAUSES PAR LES INTEMPERIES);

⇒ DE MAINTENIR L'ORDRE ET LA PROPRETE.

LE RESPECT DE CES SIMPLES REGLES PERMETTRA DE GARDER LE LOCAL ACCUEILLANT POUR LES RANDONNEURS AYANT BESOIN D'UN ABRI.